

COMPTE RENDU DE L'ÉMISSION
« LES GRANDS DOCUMENTAIRES »
Présentée le jeudi 31 août 2006

Ce documentaire a été filmé en direct d'un tribunal en Iran et portait sur les divorces des couples iraniens. Nous constatons encore plus en regardant ce documentaire que les femmes de religion islamique n'ont pas vraiment de pouvoir, particulièrement lorsqu'elles veulent demander le divorce, car il faut le mentionner, c'est elles qui veulent divorcer dans 99 % des cas.

La seule raison valable pour une femme de vouloir quitter son mari par l'entremise du divorce est que celui-ci soit stérile, donc incapable d'avoir d'enfants ou incapable d'avoir une vie sexuelle normale. S'il existe toutes autres raisons de vouloir demander le divorce, cela devient énormément compliqué. Les femmes risquent de se faire arrêter et emprisonner pour 5 jours ou plus et même de se faire enlever leurs enfants afin que les hommes obtiennent la garde de ceux-ci.

Plusieurs cas rencontrés furent que les femmes voulaient divorcer parce que leur mari les empêchaient de faire quoi que ce soit, mais que ceux-ci pouvaient absolument tout se permettre, soit de quitter la maison pour une semaine sans explications et sans avoir de travail. En Iran, ce sont les hommes qui travaillent tandis que les femmes restent à la maison pour s'occuper des enfants. Un grand nombre de ces femmes ont perdu trente ans de leurs vies à être soumises à leurs hommes. Certaines s'en sont bien tirées et ont fini par rencontrer un homme bien.

Pour celles qui ce sont mariées très jeunes, (dans la religion islamique, une femme peut se marier dès l'âge de la puberté), elles ne peuvent en aucun cas décider de reprendre leurs études, même après le divorce.

Un des seuls avantages pour la femme lorsqu'elle obtient le droit de divorce, est qu'elle peut récupérer une indemnité qui lui a été promise lors de son mariage. Encore là, ce n'est pas assuré qu'elle pourra l'obtenir.

Les femmes doivent passer par leur père si elles désirent demander le divorce devant le juge. Si le divorce est accordé par le tribunal, les femmes doivent quand même résider sous le même toit que leurs maris pour une période de 3 mois et 10 jours.

Évidemment, comme le juge est un homme, il n'est pas toujours compréhensif envers les femmes. S'il décide qu'elles doivent quitter le tribunal immédiatement pendant qu'elles tentent de s'expliquer, il ne les écoute pas, elles doivent quitter le tribunal.